

Objectifs pédagogiques

Dans le cadre de l'application du décret 2017-694 du 2 mai 2017, appelé SECUFER :

- Connaître et identifier les règles de base de sécurité du personnel pour la prévention du risque de heurt et des risques électriques
- Se déplacer et assurer sa sécurité dans les emprises et à proximité des zones à risques ferroviaires
- Adopter les bons réflexes face aux anomalies (caténaire sur les rails, ...)
- Être capable d'identifier et de mettre en œuvre les règles de sécurité à respecter pour accéder et se déplacer dans les emprises ferroviaires, et les mesures de protection et équipements devant être utilisés.

Modalité d'accès

- De 4 à 10 stagiaires
- Formation Inter-Entreprise

Public concerné

Toutes personnes intervenant régulièrement dans les emprises ferroviaires.

Les personnes habilitées à une ou plusieurs Tâches Essentielles de Sécurité (TES) ne sont pas concernées par cette formation.

Prérequis

Pas de prérequis nécessaire

Informations complémentaires

Prévoir le nécessaire à la prise de notes, ordinateur pour le QCM et vêtements adéquats pour la partie terrain

Lieu

Nantes

Durée

1j soit 7h

Date

Jeudi 14 novembre 2024

Tarif

450 €HT/stagiaire

Contenu

- La réponse pédagogique comprend un volet théorique et un volet pratique.
- Elle répond aux objectifs spécifiés dans le décret SECUFER (voir programme page suivante).

Méthodes mobilisées

- Exposé en salle 50% / Terrain 50%
- Support de présentation, textes réglementaires, démonstration

Intervenant.e(s)

- Sylvain RAUD : Expert ferroviaire, SCE
- Emmanuel BATRANCOURT : Expert ferroviaire, SCE

Modalité(s) d'évaluation

- QCM (module théorique) / questions orales (module pratique)

Documents remis

- Attestation de fin de formation faisant mention du résultat de l'évaluation des acquis

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée. Afin d'assurer que les moyens de la prestation de formation peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques, vous pouvez nous contacter par téléphone ou par email.

Contacts

Resp. formation	Sylvain RAUD	07 87 16 69 43	Sylvain.raud@sce.fr
Resp. administratif et pédagogique	Christophe BUYS	06 78 04 40 84	ecole@groupe-keran.com
Référente handicap	Vanessa MABON	02 51 17 29 55	Vanessa.mabon@sce.fr

Programme

La formation se déroulera en salle le matin et sur le terrain l'après-midi. Elle repose sur 4 objectifs spécifiques :

Objectifs globaux : Être capable de	Précisions
Objectif n°1 : Connaître et identifier les règles de base de sécurité du personnel pour la prévention du risque de heurt	Obligations des travailleurs relatives aux déplacements dans les emprises ferroviaires
	Règles d'accès aux emprises ferroviaires (autorisations et habilitations nécessaires, règles d'accompagnement, LGV)
	Consultation de la documentation (pistes et itinéraires, particularités locales ...)
	Risques ferroviaires (heurt, accrochage ou effet de souffle) pouvant être rencontrés durant le déplacement dans les emprises, ainsi que les notions de zone dangereuse, distance de visibilité minimale compatible emplacement de garage, sens des circulations, particularités LGV.
	Obligations des agents en termes d'habillement et EPI
	Rôle de l'accompagnateur – Obligation du travailleur accompagné
Objectif n°2 : Connaître et identifier les règles de base de sécurité du personnel pour la prévention des risques électriques	Rôle de l'accompagnateur – Obligation du travailleur accompagné
	Installations de sécurité, définition des zones à risques électriques et modalités d'accès, et particularités 3ème Rail de contact - circuit de retour courant traction
Objectif n°3 : Se déplacer et assurer sa sécurité dans les emprises et à proximité des zones à risques ferroviaires	Fondamentaux du déplacement dans les emprises (pistes et itinéraires, obstacles)
	Déplacement à pied dans différentes situations (pistes, tunnel, derrière/devant un véhicule, engagement de la zone dangereuse, dépôts provisoires, manutention pièces lourdes...)
	Déplacements nécessitant l'engagement en zone dangereuse en présence d'un DATZD ou TVP, DAELZD
	Déplacement à bicyclette, vélomoteur et cyclomoteur (ligne classique et LGV)
	Déplacements avec véhicules routiers (ligne classique et LGV)
Objectif n°4 : Adopter les bons réflexes face aux anomalies	Conduite à tenir en présence d'un conducteur nu ou isolé tombé à terre (ou affaissé).
	Mesures d'alerte des secours et accès en cas d'accident (Consignes relatives aux premiers secours)

Indicateurs de résultats

Nouvelle formation